








Formation en Alternance

Titre professionnel d'A.D.V.F.

Assistant De Vie aux Familles

MAISON
FAMILIALE
RURALE
Auvergne
Rhône-Alpes

SAINT
FLOUR

	Public	<ul style="list-style-type: none">✓ Sans emploi✓ Salarié(e) en CDD, CDI, bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi, de professionnalisation↳ Personne souhaitant acquérir un niveau de professionnalisation permettant d'intervenir auprès de familles avec enfants en bas âge - personnes âgées - personnes en situation de handicap, afin de leur apporter une aide dans les actes de la vie quotidienne afin de favoriser leur maintien à domicile
	Pré-requis	<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun – Entretien de motivation
	Statut	Stagiaire de la formation professionnelle continue Ou Salarié(e) en formation
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none">↳ Acquérir un diplôme de niveau V qui se compose de 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) délivré par le ministère chargé de l'emploi↳ Accéder à l'emploi
	Contenu	<p>La formation théorique de 315 heures est répartie en 3 CCP Selon le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC) du titre professionnel de l'arrêté du 17 mars 2016, le contenu de formation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">📌 CCP 1 : Entretien le logement et le linge d'un particulier (35h)📌 CCP 2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (175h)📌 CCP 3 : Relayer les parents dans la prise en charges des enfants à domicile (105h). <p>En formation pratique de 280 heures (8 semaines)</p> <p>Organisation de la certification sur le plateau technique agréé : 2 heures/candidats</p>
	Méthodes pédagogiques	<p>Travail en alternance selon les méthodes intégratives de la pratique professionnelle en appui avec le réseau de professionnels - Accompagnement individualisé – Encadré par des formateurs spécialisés dans différents domaines : la vie quotidienne, la vie sociale, citoyenne et éducative, la santé, l'insertion et aux stratégies d'apprentissage. Mise en lien du vécu sur le terrain – Analyse de la pratique - Visites d'étude – Travail en sous groupe- Travaux pratiques sur plateau technique ...</p> <p>Organisation de la session de validation</p>
	Compétences professionnelles visées	Ces sont les compétences relatives aux 3 CCP citées ci-dessus, inscrites sur le Référentiel Emploi Activités Compétences.
	Durée et lieu de la formation	sur 5 mois pour les personnes sans emploi sur 10 mois pour les salariés MFR AURILLAC et/ SAINT-FLOUR (avec un minimum de 8 personnes par groupe)
	Poursuite d'étude ou Insertion	D.E.A.E.S. - CCS Handicap Accès à l'emploi qualifié d'ADV
	Coût de la formation	11,50€ de l'heure soit 3 864.00€

Taux de réussite :
81 % diplômé(e)s et
96% en emploi



1. FICHE EMPLOI TYPE

Assistant(e) De Vie aux Familles

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en oeuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené(e) à mettre en oeuvre les compétences attestées par le certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS-ASD)* ou par le certificat Sauveteur secouriste du travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- ✕ Auxiliaire de vie
- ✕ Assistant de vie
- ✕ Assistant ménager
- ✕ Agent à domicile
- ✕ Garde d'enfant à domicile